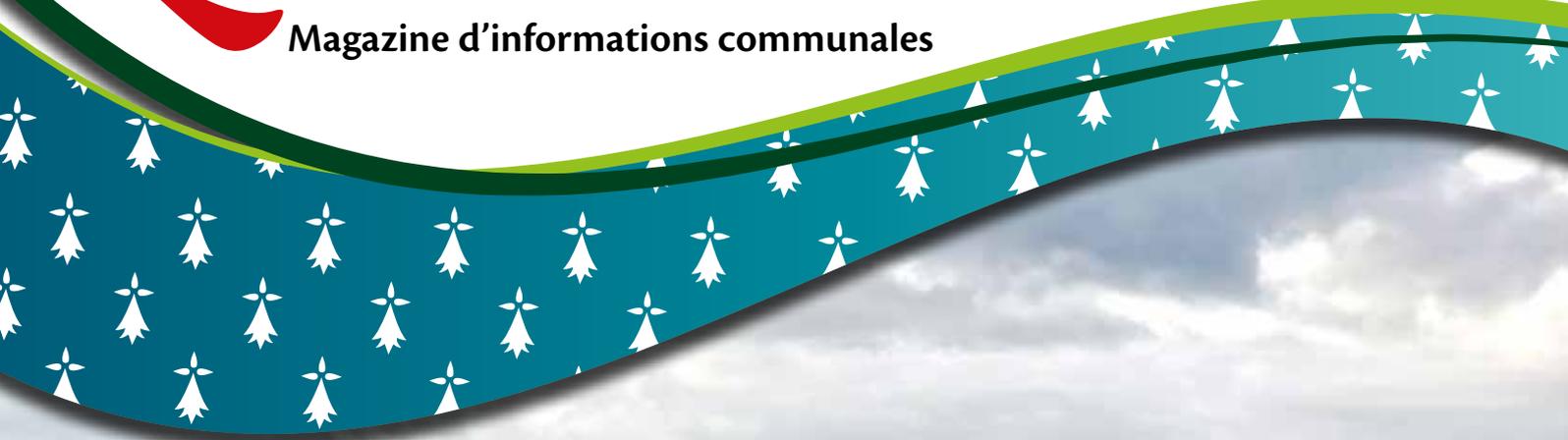


Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2022
n° 2

Le mot du maire



Après la crise sanitaire due au Covid 19, la guerre en Ukraine qui affecte le monde entier et qui est loin d'être terminée, nous voilà de nouveau sous les feux d'une nouvelle crise qui touche chaque citoyen dans sa vie quotidienne : c'est la crise de l'énergie et du pouvoir d'achat. Si chaque citoyen est concerné par cette situation, il est bien évident que ce sont toujours les plus fragiles qui en subissent les plus grandes conséquences. Quand l'état nous demande de faire des efforts, il est dans son rôle mais il semble oublier que depuis des années certaines populations se serrent la ceinture pour pouvoir tout simplement survivre.

Malgré cette situation très critique, il nous faut tout de même avancer en espérant que l'avenir sera meilleur et que les nouvelles générations ne paient pas trop la note des erreurs accumulées depuis plusieurs années.

A notre niveau, nous continuons de faire progresser la commune en investissant dans des projets structurants afin d'assurer une bonne qualité de vie à nos concitoyens.

Sans augmentation d'impôts et en maintenant notre taux d'endettement, nous avons réalisé les projets annoncés au début de cette année, à savoir l'agrandissement de l'école « 1, 2, 3 Soleil », le réaménagement complet du village du « Bocolé » et la mise en place du lotissement du « Grand Clos » dont le permis d'aménager a été accordé courant octobre. Ce dernier projet va cependant prendre un peu de retard puisqu'il se situe dans une zone archéologique et que l'on a l'obligation de réaliser des fouilles avant de commencer la viabilisation des lots.

Cette opération est prévue en janvier 2023.

Nous avons dans le même temps mandaté un architecte et un aménageur pour repenser le futur stade avec des tribunes et vestiaires dont les réalisations pourraient voir le jour fin 2023 ou début 2024.

Une autre étude est en cours actuellement rue des Templiers dans le but de réaliser deux ensembles de bâtiments qui serviraient à l'habitat social et à des prestataires de services libéraux.

Je ne reviendrais pas sur les incivilités répétées qui pourrissent la tranquillité de notre commune et qui font payer aux contribuables des notes de plus en plus salées.

J'en appelle à la responsabilité individuelle et au civisme de la population.

En attendant de se retrouver pour les fêtes de fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de ce bulletin communal.

Bonne lecture et à bientôt,
Le Maire, **Jean-Yves JUHEL**

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 9
Dinan Agglomération	p 15
Infos communales	p 17
Scolaire / Périscolaire	p 22
Vie associative.....	p 24
Mots croisés.....	p 30
Les recettes de Sébastien	p 31

Mise en page :

ROUDENN
GRAFIK

GUINGAMP - 02 96 11 97 00

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi	9H00 - 12H00	-
Mercredi	9H00 - 12H00	-
Jeudi	9H00 - 12H00	-
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	Permanence des élus sur rdv uniquement	

Séance du 02 juin 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LEBAIL, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Lotissement Le Grand Clos - plan d'aménagement

Le plan du lotissement a été présenté puis validé par les élus.

Travaux de voirie - rue du Porche

Le conseil municipal a décidé d'engager des travaux d'enrobé rue du Porche et a retenu l'offre de la société EVEN pour un montant de 10 987,00 euros H.T., soit 13 184,40 euros T.T.C.

FINANCES / PERSONNEL

Acquisition de la parcelle cadastrée section B numéro 1762 au lieudit Boculé

Lors du bornage d'une propriété située au lieudit Boculé, il a été remarqué qu'une partie de la parcelle était située sur le domaine public. Une parcelle de 16 m² a donc été créée. Les élus ont décidé de régulariser la situation, d'acquiescer la parcelle cadastrée section B numéro 1762 d'une superficie de 16m², de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique, de désigner Maître KERHARO de PLELAN-LE-PETIT pour l'établissement de l'acte qui sera à la charge de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

Acquisition des parcelles cadastrées section AC numéros 234, 235, 228, 236 et 237 - secteur rue des Templiers chemin de la Vallée - présentation d'un projet de construction de logements sociaux

Le bailleur social Terres d'Armor Habitat de PLOUFRAGAN propose un projet de construction de logements sociaux sur les parcelles situées entre le 35 et le 37 rue des Templiers. Le projet prévoit 3 maisons individuelles et un immeuble avec 3 appartements à l'étage et un rez-de-chaussée non aménagé. Ce rez-de-chaussée permettrait à la commune de se laisser la possibilité de proposer dans les années à venir un ou des locaux pour des professionnels (libéraux, artisans, commerçants...).

Le conseil municipal a approuvé le projet présenté par Terres d'Armor Habitat et s'est engagé à prendre en charge les frais déjà engagés pour des études préalables si la commune décidait d'interrompre la poursuite du projet dans la limite de 15 000 euros (sur présentation des factures) et sous réserve de recevoir l'étude et l'offre dans les six mois à compter de la présente décision.

Vente de la parcelle cadastrée section AC numéro 97 située 22 rue des Templiers - présentation des projets et décision

Le conseil municipal, lors de sa séance le 6 octobre 2016, avait décidé de proposer à la vente deux lots de 519 et 520 m² rue des Templiers. Un lot a été vendu à un particulier pour un projet de construction d'une maison individuelle (maison construite depuis avec un accès par l'impasse de la Mairie). Le prix de vente avait été fixé à 58,33 euros H.T., soit 70,00 euros T.T.C. le m².

Il avait ensuite été décidé de ne plus mettre en vente le deuxième lot représentant une réserve foncière intéressante pour la commune. La commune est démarchée depuis plusieurs années par des promoteurs, des agences immobilières et des investisseurs. Cette année encore, la commune a reçu une proposition d'implantation de crèche. Avant d'étudier l'offre, il a été décidé de publier une annonce sur internet afin de recevoir d'autres propositions. L'annonce précisait que le terrain serait vendu pour un projet autre qu'une construction à usage d'habitation.

Deux autres projets ont été présentés : construction d'un bâtiment comprenant une habitation et un local pour la pratique de la médecine traditionnelle chinoise et construction d'une maison adaptée pour être accueillant familial.

La société CRECHES AVENTURES est donc intéressée par l'acquisition du terrain puisqu'il répond à leurs attentes mais aussi à celles de la société CRECHE EXPANSION « les P'tits Babadins » qui aurait en gestion la crèche. La lettre d'intention d'achat de CRECHES AVENTURES précise que la société de gestion s'engage à exploiter et louer la micro-crèche pour une durée ferme de 12 ans, propose un prix d'acquisition de 33 320 € (soit 64,08 euros/m²), informe que le projet permet la création de trois emplois pour un établissement de plain-pied d'une surface de 140m² proposant 12 places. L'acquisition serait soumise aux conditions suspensives suivantes : obtention du permis de construire et avis favorable du centre de PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour l'implantation de la crèche.

Une réunion a été organisée le 30 mai dernier pour en informer les assistants maternels de la Commune.

L'assemblée a décidé de retenir le projet présenté par Crèches Aventures sous réserves : de signer un compromis de vente avant le 30 septembre 2022, du dépôt du permis de construire avant le 31 décembre 2022 pour la construction d'une micro-crèche, de signer l'acte définitif avant le 30 juin 2023 pour commencer les travaux de construction de la crèche le 1^{er} janvier 2024 au plus tard. Il a été précisé que le respect de ces échéances devrait impérativement figurer au titre des conditions du compromis de vente. Le prix de vente fixé par le conseil municipal le 6 octobre 2016 a été confirmé : 58,33 euros H.T., soit 70,00 euros T.T.C. le m², soit un total de 36 400,00 euros T.T.C. pour 520m².

Aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique

Le conseil municipal, lors de sa séance le 19 septembre 2019, avait décidé de verser une aide financière aux personnes domiciliées sur la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique sous réserve de respecter les conditions fixées par l'Etat et avait fixé le montant de l'aide à la moitié de celui de l'aide maximum versée par l'Etat, soit 100 euros maximum.

Pour rappel, en 2017 l'Etat avait institué un bonus écologique pour l'achat d'un vélo à assistance électrique pouvant aller jusqu'à 200 euros. Depuis le 1er février 2018 il faut respecter les conditions suivantes pour pouvoir obtenir une prime pour l'achat de ce type de vélo :

- être une personne physique majeure,
- se porter acquéreur d'un VAE neuf pourvu d'un moteur auxiliaire électrique au sens du Code de la route et n'ayant pas une batterie au plomb,
- être domicilié en France,
- justifier d'une non-imposition sur les revenus l'année précédant l'achat,
- ne jamais avoir bénéficié auparavant d'une aide nationale pour un achat de même type,
- le propriétaire doit s'engager à ne pas céder son cycle dans l'année qui suit l'achat sous peine de restituer la subvention reçue,
- justifier d'une subvention obtenue auprès d'une collectivité locale dont vous dépendez.

Le montant du bonus versé par l'Etat ne pourra être supérieur à celui de la Collectivité et le cumul des deux ne pourra être supérieur à 20 % du coût d'acquisition ou 200 euros. L'assemblée a confirmé l'aide communale.

Edf - convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique

La Mairie, dans le cadre des missions du CCAS, peut être amenée à accompagner certains clients EDF qui éprouvent des difficultés financières et solliciter d'EDF des informations clients à caractère personnel.

Ces dernières sont couvertes par le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »).

Dans ce cadre réglementaire exigeant et dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes (EDF, la structure et le client lui-même), il est nécessaire de signer une convention de partenariat. La signature de cette convention conditionne l'accès au portail PASS EDF, l'outil commun d'échanges et d'informations.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

INTERCOMMUNALITÉ

Convention de gestion de services pour la compétence eaux pluviales avec Dinan Agglomération

Pour rappel, Dinan Agglomération exerce, depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences définies par l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence "eaux pluviales urbaines" au sens de l'article L.2226-1 du CGCT.

Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » comme gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

La gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, en touchant notamment à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau, et à la protection contre le risque d'inondation. Une approche globale, interdisciplinaire et pluri-acteurs, que définit la notion de gestion intégrée des eaux pluviales, est donc indispensable.

Ainsi, les communes et Dinan Agglomération coopèrent pour définir précisément la compétence "eaux pluviales urbaines" (EPU) et ses modalités, en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux.

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et afin d'assurer la continuité du service public, que les communes membres sont les seules à pouvoir garantir, une convention de gestion des eaux pluviales urbaines a été conclue avec elles, dès le 1er janvier 2020. Celles-ci ont été établies pour une durée de 2 ans, après acceptation préfectorale.

Notamment, la commune élabore le programme de maintenance et d'entretien des ouvrages, réseaux et équipements en fonction des besoins qu'elle constate pour garantir la continuité du service, la sécurité des usagers ou riverains des ouvrages et la fonctionnalité des ouvrages, réseaux et équipements. Elle conserve, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, les investissements relatifs aux ouvrages, réseaux et équipements relevant de la compétence.

Conséquemment, le patrimoine, les moyens et les flux financiers liés à ces transferts n'ont pas été identifiés lors de la délégation de la gestion des eaux pluviales urbaines au profit des communes au 1er janvier 2020, il était donc prévu qu'ils soient établis dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) fin 2021 et feraient l'objet de délibérations concordantes entre les communes membres et Dinan Agglomération à l'horizon 2022.

Depuis juin 2021, un inventaire est en cours de réalisation par les services techniques de Dinan Agglomération. Compte tenu du temps que requiert la mise en œuvre de cette procédure de transfert, l'organisation ne pourra pas être mise en place dès le 1^{er} janvier 2022.

Il est en effet impératif que soient sereinement identifiés et définis :

- Le périmètre d'intervention de Dinan Agglomération,
- Le service public attendu,
- Le patrimoine concerné,
- Les possibilités de coopération avec les communes.

L'assemblée a approuvé la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines et de l'autoriser à signer l'avenant de prolongation de la convention de gestion des eaux pluviales urbaines après acceptation des termes par les parties, ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 21 juillet 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Karine LESNE, Virginie CABUY, Vincent LEGOUTE.

TRAVAUX / ACHAT MATÉRIEL

Socle numérique dans les écoles - matériel informatique

L'État avait lancé un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Suite à un état des lieux du parc informatique et le retour des questionnaires complétés par les enseignants l'année dernière, un dossier de candidature avait été déposé par la commune le 30 mars 2021. Le dossier a été accepté après instruction et il convient d'engager les dépenses avant le 31 octobre 2022.

Ces dépenses peuvent couvrir l'acquisition des équipements numériques dans la classe et l'acquisition de services et de ressources numériques tel que défini dans le cahier des charges de l'appel à projets et dans le dossier de demande de subvention tel qu'il a été accepté. Pour la Commune de VILDE-GUINGALAN, le coût total présenté pour l'ensemble du projet est de 11 300,00 € T.T.C. dont une subvention de l'État à hauteur de 7 650,00 € TTC répartie comme suit :

- sur le volet équipement informatique : 10 000,00 € T.T.C. - dont une subvention de 7 000,00 €
- sur le volet services et ressources numériques : 1 300,00 € T.T.C. dont une subvention de 650,00 €

Avant de présenter ce dossier au conseil municipal, un nouvel état des lieux plus détaillé a été effectué par la société de maintenance informatique, Micro Contact de MATIGNON. A ce jour, 4 ordinateurs seraient à remplacer pour les enseignants et 8 pour la classe mobile, soit 12 ordinateurs. En effet, le programme de l'Education Nationale prévoit une initiation à l'environnement numérique. Le rapport de la société Micro Contact confirme que les ordinateurs de la

classe mobile ne fonctionnent plus correctement, que ceux de certains enseignants sont trop lents pour leur utilisation, et que certains ordinateurs pourraient être optimisés pour une autre utilisation comme à la cantine ou à l'accueil périscolaire où les dysfonctionnements sont fréquents.

Ainsi, il est proposé d'acheter 8 ordinateurs portables pour la classe mobile et 4 ordinateurs portables pour les enseignants. A savoir que 7 ordinateurs seront optimisés sur le parc : accueil périscolaire, cantine, maître des tablettes, maître de la tour, celui de la Direction de l'école et ceux dans deux classes.

Ces acquisitions et optimisations permettraient ainsi d'avoir un ordinateur récent dans chaque classe, un pour la direction, 9 pour la classe mobile, un pour la gestion des tablettes, un pour la cantine et un pour l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal a confirmé sa volonté de proposer un socle numérique à l'école, a décidé d'acheter des ordinateurs pour l'école pour un montant de 10 000 euros T.T.C. maximum et a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour le choix de l'offre.

Illuminations de Noël

Le conseil municipal avait décidé l'année dernière d'installer un spot pour projeter des motifs lumineux sur le mur de la maison des associations, côté parc. Le spot conseillé par un fournisseur (Festilight) et acheté chez un distributeur (YESSS Electrique) n'était pas suffisamment puissant pour que l'image apparaisse nettement sur le mur. Après de nombreux échanges et rendez-vous, le spot a été retourné au vendeur et un avoir d'un montant de 1 077.72 euros T.T.C. a été envoyé à la mairie. Il a donc été demandé à la société YESSS Electrique de reprendre ce dossier et de transmettre différentes propositions. L'assemblée a décidé :

- l'installation d'un décor « joyeuses fêtes » sur le mur de la maison des associations (858.55€ H.T.)
- l'installation d'une guirlande « tresses » le long de la maison du temps libre (864.62€ H.T.)
- un motif « éclipse blanc chaud » à brancher sur le candélabre face à la maison des associations (224.08€ H.T.)

Le montant du devis s'élève à 1 947,25 euros H.T., soit 2 336.70 euros T.T.C. avant déduction de l'avoir.

VOIRIE / URBANISME

Travaux sur les réseaux au lieudit Boculé - création d'un point d'eau incendie

L'assemblée a décidé d'installer un point d'eau incendie de type poteau au lieudit Boculé et de retenir la proposition d'implantation numéro 3 conseillée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (au milieu du village).

FINANCES / PERSONNEL

Local communal 5 rue des Templiers - changement de locataire

Il est indiqué que le professionnel qui pratiquait la réflexologie plantaire a quitté le local loué par la commune au 5 rue des Templiers. Il a été contraint d'arrêter son activité.

La commune a été sollicitée par deux associations pour l'occupation de ce local. C'est l'association Domicile Action d'Armor qui occupe les locaux depuis le 11 juillet dernier. Il s'agit d'une association d'accompagnement et service aux personnes et aux familles, qui a plusieurs antennes sur les départements.

Convention avec Dinan Habitat pour le Centre Vitae - proposition de bail professionnel et autorisation de sous-location avec Neotoa

La commune a signé une convention avec Dinan Habitat le 07 novembre 2017 dans le cadre du projet de construction de locaux professionnels appelés aujourd'hui « Centre Vitae ». La commune s'était engagée à régler les loyers si un local professionnel était vacant plus d'un mois jusqu'au 28 février 2026. Il est rappelé que l'orthophoniste qui occupait le bureau numéro 5 a cessé son activité pour raisons familiales ; le local sera vacant au mois d'août 2022.

Une infirmière ASALEE (Action de Santé Libérale en Équipe) a demandé s'il était possible de louer le local à mi-temps (trois jours par semaine). ASALEE est un dispositif dont le but est d'améliorer la prise en charge des maladies chroniques. Un protocole de coopération permet des délégations d'actes ou d'activités des médecins généralistes vers des infirmières déléguées à la santé publique.

Pour pouvoir répondre favorablement à cette demande, il a été décidé de louer le bureau numéro 5 au nom de la Commune de VILDE-GUINGALAN puis de le sous-louer (avec l'accord de NEOTOA) à l'association ASALEE.

Travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire - mise à jour du plan de financement

Le plan de financement des travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire a été mis à jour suite au vote d'un fonds de concours par le conseil communautaire :

- Dotation d'Équipement
des Territoires Ruraux 2021.....98 400,00 euros
- Dotation de Soutien
à l'Investissement Local 202180 000,00 euros
- Plan de relance
(Département - deuxième phase)22 769,00 euros
- Caisse d'Allocations Familiales..... 7 500,00 euros
- Fonds de concours Dinan Agglomération.. 100 000,00 euros

- Contrat de territoire - Département..... 2250 000,00 euros
- Emprunt..... 154 708,24 euros
- Total H.T. :513 377,24 euros**

Recours à l'emprunt

Le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt de 300 000 euros sur 15 ans à un taux fixe et a autorisé Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision en choisissant un organisme bancaire après actualisation des offres reçues et présentées au conseil municipal.

Le contrat de prêt a été signé au taux de 2,52 %.

Simplification comptable - proposition d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 qui assouplit les règles budgétaires

Les collectivités auront l'obligation d'adopter une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2024 passant ainsi de la M14 à la M57. Les élus ont décidé d'anticiper cette obligation pour autoriser ce changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets avec application du plan comptable abrégé à compter du 01/01/2023.

Animation proposée à VILDE-GUINGALAN dans le cadre du festival Renc'Arts - convention de partenariat avec l'association Théâtre en Rance

Habituellement, le festival Renc'Arts organisé par l'association Théâtre en Rance a lieu à DINAN. Cette année ils ont souhaité proposer des spectacles sur plusieurs communes du secteur. Un spectacle de 45 minutes aura lieu le mercredi 17 août dans le bourg de VILDE-GUINGALAN. En contrepartie, la commune doit s'engager à mettre à disposition de l'association les espaces nécessaires à l'organisation du spectacle, des soutiens techniques, des bénévoles, du mobilier (chaises, tables...), etc.

L'assemblée prend note des engagements demandés à la Commune pour un spectacle de rue organisé par l'association Théâtre en Rance le mercredi 17 août à VILDE-GUINGALAN dans le cadre du festival Renc'Arts et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Théâtre en Rance pour l'organisation de cet événement.

Séance du 22 septembre 2022

Présents : Jean-Yves JUHEL, Marcel PIGEON, Monique LEMOINE, Jean-Sébastien CARAGE, Anne-Marie FOSSARD, Christian MORIN, Philippe URO, Jérôme JUVAUX, Karine LESNE, Virginie CABUY, Myriam LE BAIL, Vincent LEGOUTE, Ronan BIARD.

VOIRIE / URBANISME

Travaux de voirie - Boculé

A la fin des travaux de réseaux effectués au lieudit Boculé, il était prévu qu'un enrobé soit réalisé sur la voie de desserte présente dans le village et gérée par Dinan Agglomération (720mètres). Dans le cadre du partage de la compétence voirie, Dinan Agglomération prend en charge ces frais, soit 54 533 € T.T.C.

En complément, il avait été décidé cette année de prévoir des travaux d'aménagement de voirie au lieudit Boculé pour sécuriser les piétons et faire ralentir les usagers de la route. Suite à une réunion d'échanges avec les riverains, il a été demandé à ce qu'il y ait uniquement un plateau surélevé à la place du giratoire franchissable dans la partie sud du village. Un devis a été demandé à l'entreprise EVEN (titulaire du marché des travaux de voirie enrobé à chaud à Dinan Agglomération), leur offre s'élève à 31 777,97 euros T.T.C. Un devis a également été demandé pour la reprise d'un rétrécissement de chaussée, l'offre s'élève à 3 116,50 euros H.T., soit 3 739,80 euros T.T.C.

L'assemblée approuve l'ensemble de ces travaux de voirie.

Aménagement du lotissement Le Grand Clos - fouilles archéologiques

La parcelle prévue pour le projet de lotissement Le Grand Clos est classée en zone de protection archéologique (parcelle cadastrée section AD numéro 18). Suite au dépôt de permis d'aménager, le Préfet de la Région Bretagne a pris un arrêté portant prescription de diagnostic archéologique sur ledit terrain.

Cette décision est motivée par la localisation du terrain, les travaux envisagés (qui sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique). Il est précisé que le projet se développe dans l'emprise d'un enclos détecté en prospection aérienne et conservé sous l'ancien stade, dans un secteur occupé de façon intense depuis l'âge du Bronze comme l'attestent les nombreuses découvertes répertoriées aux alentours dans la carte archéologique nationale Patriarche (une nécropole d'enclos circulaires protohistoriques et la voie CORSEUL-RIEUX, au sud un gisement antique et de l'âge de Bronze et au sud-ouest un enclos par exemple).

Le diagnostic archéologique comprend une phase d'exploration du terrain et une phase d'étude qui s'achève à la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic

en milieu rural (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat.) Si besoin des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné. Ils cibleront plus particulièrement des vestiges du système d'enclos et les anomalies linéaires détectés en prospection aérienne, afin de bien évaluer leur état de conservation suite aux terrassements réalisés pour la création de l'ancien stade de foot.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouille, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies.

Ces recherches ne pourront commencer avant janvier 2024 pour une réception du rapport courant juin 2024.

Les élus ont décidé de poursuivre le projet d'aménagement du lotissement le Grand Clos, d'entreprendre les fouilles nécessaires sur la parcelle cadastrée section AD numéro 18 et ont donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention avec la Direction Interrégionale Grand Ouest (institut national de recherches archéologiques préventives).

Aménagement d'une zone de loisirs secteur rue du Stade - choix du maître d'œuvre

Le projet d'aménagement de la zone de loisirs rue du Stade consiste à transformer le terrain d'entraînement de football en un terrain d'honneur, d'aménager un terrain de tennis et de construire des vestiaires aux normes de la Fédération Française de Football.

L'assemblée a confirmé le projet d'aménagement de la zone de loisirs et a décidé de choisir un maître d'œuvre pour le projet de construction de nouveaux vestiaires de football. Suite à une mise en concurrence l'offre remise par Monsieur JUGUET, maître d'œuvre à LAMBALLE a été retenue pour un montant de 39 840 euros H.T.

Acquisition de parcelles au lieudit Les Noëls - suivi régularisation de la voirie communale

Le conseil municipal, lors de sa séance le 23 septembre 2021, avait décidé d'acquérir des parcelles au lieudit les Noëls pour régulariser la voie se situant sur des parcelles privées. Le cabinet Prigent et Associés a effectué le bornage des parcelles concernées afin de les délimiter.

Parcelles à acquérir	A 1276 - A 1273 - A 1182 A 1268 - A 1967 - A 1705 A 1969 - A 1965
Parcelle à céder	A1970

L'assemblée a confirmé le souhait de régulariser la situation pour que la voie communale desservant le lieu-dit Les Noëls soit modifiée et classée officiellement dans ce sens. Il a donc été décidé d'acquérir les parcelles référencées ci-dessus, et d'échanger la parcelle A1965 contre la parcelle A1970. Le prix d'acquisition et de vente a été fixé à l'euro symbolique par parcelle, les frais d'acquisition sont à la charge de la commune. Le tableau de classement des voies communales a été mis à jour. Monsieur le Maire a été autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services du cadastre, à désigner un notaire et à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à toutes ces décisions.

Acquisition de parcelles au lieu-dit Le Préron - proposition de régularisation de la voirie communale

Des travaux de voirie ont été réalisés il y a plusieurs années sur des terrains privés au lieu-dit Le Préron. Des démarches avaient été engagées pour régulariser la situation mais elles n'ont pas abouti.

Le conseil municipal a confirmé son souhait de régulariser la situation et a décidé de faire appel à un géomètre pour délimiter la voie afin d'acquérir les parcelles concernées. Le prix d'acquisition serait fixé à l'euro symbolique.

FINANCES / PERSONNEL

Approbation du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » - autorisation de signature du CDT 2022-2027

Le Département des Côtes d'Armor a rappelé sa volonté d'engager une nouvelle contractualisation territoriale pour la période 2022-2027, afin de poursuivre et renforcer la solidarité et le lien avec les communes et répondre aux besoins des costarmoricains. Le nouveau cadre contractuel répond aux objectifs suivants :

- soutenir équitablement l'ensemble du territoire costarmoricain,
- améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés sur les territoires
- soutenir les communes "rurales"
- favoriser et valoriser la mutualisation des projets structurants
- garantir et assurer la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental dans un cadre administratif qui se veut souple et simple,

et se traduit notamment par un accompagnement renforcé de la ruralité, des territoires les plus fragiles et l'adaptation des enveloppes réparties selon trois « groupes ».

Les « enveloppes » ainsi destinées aux communes sont réparties selon 3 dimensions : la « fragilité sociale » ; les « capacités d'intervention des communes » ; les « capacités

des écosystèmes naturels » et 6 critères (insuffisance du revenu médian ; potentiel fiscal, effort fiscal, insuffisance de densité ; flux de stockage de Co₂, importance des terres agricoles) permettant de prendre en compte les spécificités et capacités de chaque territoire.

Les projets d'investissement soutenus devront répondre à l'une au moins des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, ouvrages d'art, assainissement, eaux pluviales, eau potable ainsi que les projets d'investissement innovant.

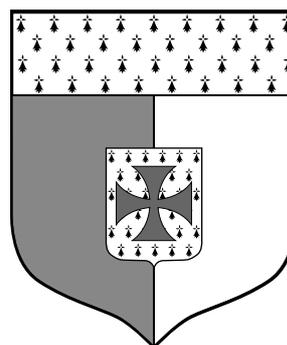
Le conseil municipal a approuvé les termes et modalités du « contrat départemental de territoire 2022-2027 » et ses annexes (n°1 : règlement d'intervention, n°2 : Charte départementale de visibilité) fixant le montant de l'enveloppe plafonnée de la commune à 130 508 € H.T. pour la durée du contrat et a approuvé le versement de la cotisation de 0,50 € par habitant au titre de l'abondement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), soit 615€ au titre de l'exercice 2022, tel que prévu par le contrat départemental de territoire 2022. Monsieur le Maire est autorisé à signer le « contrat départemental de territoire 2022-2027 » ainsi que tout acte s'y rapportant.

TRAVAUX / ACHAT MATÉRIEL

Travaux d'extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire - travaux supplémentaires

La délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire a été modifiée pour l'autoriser à signer des avenants pour un montant total de 25 000 euros H.T. pour cette opération.

Il a également été décidé d'engager les travaux supplémentaires suivants : mise aux normes du tableau électrique de l'école maternelle, création de prises RJ45 à l'accueil périscolaire et enlèvement du plafond de l'école maternelle afin de revoir l'implantation des plaques chauffantes pour un montant total de 4 320,27 euros H.T.



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

POURQUOI ? Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

QUAND ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

COMMENT ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille,

soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



C'EST UNE DÉMARCHÉ OBLIGATOIRE MAIS SURTOUT UN ACTE CITOYEN.

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans inclus et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ? Vous vous posez des questions sur :

- 👉 votre avenir professionnel : les métiers, les formations et emplois ?
- 👉 votre vie quotidienne : mobilité, permis, santé, logement,...

À LA MISSION LOCALE :

RDV en INDIVIDUEL
par un conseiller

Ateliers chaque JEUDI MATIN
(sans RDV) : apprentissage,
intérim, partir à l'étranger...

La GARANTIE JEUNES
un accompagnement renforcé
vers l'emploi et une allocation
mensuelle (jusque 480€)

Des rencontres employeurs :
entretiens, visites d'entreprise,
parrainages,...

Des stages en entreprise,
des offres d'emploi...

Des coups de pouce financiers
pour le projet : permis,
réparations,...

Un espace d'appui CV, lettre
de motivation, inscription Pôle
emploi, téléphone, WIFI,...

NOUVEAU !



Avec **PIMP ton CV**, des jeunes réalisent des vidéos d'autres jeunes en situation de travail dans les entreprises locales.

A découvrir sur notre site web et sur une borne tactile à la Mission Locale !

VENEZ VOUS INFORMER SUR LE SERVICE CIVIQUE :

les missions possibles, les offres près de chez vous...



NOUS RENCONTRER, SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ :

👉 A Dinan au 5, Rue Gambetta, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (sauf mardi matin),

👉 Sur un point de permanence proche de chez vous,

👉 au **02 96 85 32 67**

👉 www.ml-paysdedinan.fr

👉 www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan

👉 La **WEB RADIO AIR'ATOM** un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos
www.soundcloud.com/air-atom



Appel à projet jeunes de la MSA

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de la MSA. Vous pouvez également les télécharger sur le site de votre caisse.

Contact : 06 73 98 17 57 (Annie BERTRAND), 06 85 07 56 85 (Sandrine MARC),
06 72 87 13 58 (Jean-Paul JAFFRES).

RENTRE DANS LA DANSE AVEC TES DIFFÉRENCES !

Martin et ses amis de Bac Pro, ont monté un spectacle de danse avec les jeunes résidents de la maison d'accueil spécialisée de la commune. Face à la danse, ils étaient tous égaux !

Avec la bourse de l'Appel à projets jeunes MSA, ils ont pu faire tourner leur spectacle dans plusieurs villages et collèges du canton pour changer le regard de tous sur le handicap !

VOUS SOUHAITEZ FAIRE BOUGER LES CHOSE AUTOUR DE VOUS ?

- L'Appel à projets jeunes MSA soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.
- Qui peut s'inscrire ? Des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural.

Quelles sont les thématiques concernées ?

- Culture et événements grand public
- Éducation et exercice de la citoyenneté
- Lutte contre les violences et les discriminations
- Inclusion des personnes fragiles
- Prévention en santé
- Environnement et économie sociale
- Promotion de l'agriculture

Quels sont les critères de sélection ?

- Votre implication
- L'impact de votre action sur le territoire
- La dimension solidaire du projet
- L'originalité et la qualité

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Un concours local
Les groupes sélectionnés par le jury de la MSA reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets. Certains de ces projets sont choisis par le jury pour concourir aussi au niveau national.
- Un concours national
Les 14 lauréats choisis par le jury national et le lauréat du Prix «Coup de cœur Facebook» sont invités à Paris. Ils reçoivent des bourses allant de 1 500 € à 2 500 €.

NOUS, ON FAIT SWINGUER NOS VILLAGES !

L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA

armorique.msa.fr

MSA santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Passeports et cartes d'identité

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devrez vous rendre dans une des mairies du département équipée d'une borne biométrique.

Avant, faites votre pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés et notez votre numéro de dossier qui vous sera demandé lors du dépôt des pièces justificatives. Si vous ne pouvez pas le faire en ligne, des formulaires sont disponibles à la Mairie de VILDE-GUINGALAN.

Prenez ensuite rendez-vous pour le dépôt des pièces justificatives et la prise d'empreintes digitales dans les mairies de Jugon-les-Lacs, Dinan, Broons, Ploubalay, Matignon ou les espaces France Services de Plancoët ou Evran (pour les plus proches). Vous serez ensuite contacté-e pour aller retirer votre titre dans la mairie de dépôt du dossier.

Toutes les informations concernant les titres d'identité se trouvent sur le site www.service-public.fr



L'agence ACTUAL de Lamballe fait une permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h, à la maison intercommunale de Plancoët (33 rue de la Madeleine).

Venez nous rencontrer pour échanger sur votre projet professionnel !

Nous vous proposons des offres près de chez vous dans le domaine de l'agroalimentaire, le BTP, la logistique, l'Industrie et la grande distribution...

L'équipe est à votre écoute au : 02.96.50.98.86
ou actual.lamballe@groupeactual.eu.

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.

<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne - 35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50 / Fax : 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00

Le vendredi : 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00



GRETA Bretagne



AGENCE DE SAINT-BRIEUC (siège social)

19 bis boulevard Lamartine, 22000 SAINT-BRIEUC

AGENCE DE LANNION – GUINGAMP

Lycée Félix Le Dantec, rue des Cordiers,

22303 LANNION Cedex

Tél. 02 96 61 48 54. Courriel : greta.cotesdarmor@ac-rennes.fr

- Liste des formations QUALIF emploi dispensées par le GRETA-CFA des Côtes d'Armor : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/greta-des-cotes-d-armor/demandeur-d-emploi>
- Liste globale des formations QUALIF emploi dispensées par le réseau des GRETA-CFA de Bretagne : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/formations-demandeurs-emploi>

Permanences du Conciliateur de justice

Le **conciliateur de justice** a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Vous trouverez ci-dessous les permanences du conciliateur de justice sur le secteur.

ESPACE SOCIAL SOLIDARITÉ

4 rue des Rouairies - 22980 Plélan-Le-Petit

☎ 02 96 27 60 38. **Uniquement sur rendez-vous.**

Jour de permanence : 1^{er} vendredi du mois

Heures de permanence : de 14 h à 16 h 30

TRIBUNAL D'INSTANCE

20 place Duguesclin - 2210 Dinan

☎ 02 96 87 16 96. **Uniquement sur rendez-vous.**

Jours de permanence : 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois

Heures de permanence : de 9 h à 12 h

Elections

Si vous venez d'aménager sur la commune vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription (justificatifs de domicile et d'identité). Vous pouvez en faire la demande en ligne, à la mairie ou par courrier.

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans sur la commune. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,...), il doit demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Le lien suivant vous permet de vérifier votre inscription sur la liste électorale de la commune : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Aide à Domicile Mené Rance



De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

Nos interventions se font 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 y compris les dimanches et les jours fériés.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 aux adresses suivantes :

- 14 Rue de la Bise - 22 100 - TADEN - 02.96.84.44.88
- 4 Rue des Rouairies 22980 - PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE)



L'Association de Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude (ADSCE) emploie plus de 300 personnes sur 5 sites. L'ADSCE intervient sur 63 communes et met à disposition des personnes du territoire, trois Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD).

Elle propose également 2 pôles 22 et 35 :

- 2 services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour des Personnes Agées et/ou en situation de handicap ;
- 5 services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ;
- services de portage de repas à domicile ;
- services de Téléassistance ;
- service Prévention (organisation de campagnes d'information et d'éducation sanitaire pour le grand public et écoles) ;
- 1 service DEPANN'AGE : jardinage et petit bricolage.

Beaussais Rance Frémur

1 bis, rue Léon Pépin - 22490 PLESLIN TRIGAVOU

Tél. 02 96 27 86 77 - Fax 02 96 82 35 11

Mail : accueil.brf@adsce.fr

Heures d'ouverture au public :

- Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
- Le vendredi : 13h30-16h30

Animaux errants et déjections sur le domaine public

Les plaintes des habitants sont régulières, merci de ne pas laisser divaguer vos chiens pour :



- éviter les malencontreux accidents avec les usagers de la route ou les piétons,
- permettre aux promeneurs de se balader en toute sécurité sans appréhender l'arrivée de vos animaux,
- respecter les gens qui ont peur des chiens,
- respecter les autres propriétaires de chiens qui tiennent leur animal en laisse.

Pour éviter la divagation : je tiens mon chien en laisse lors des promenades et je clôture mon terrain.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux.

Face à ces problèmes comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).



Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Économiser l'eau au jardin

Nous connaissons de plus en plus de périodes de canicule et des problèmes de sécheresse. Plus globalement, la ressource s'épuisant, il faut économiser l'eau partout. Paillage, binage, buttage, ombrage... il existe plusieurs techniques permettant d'économiser l'eau au jardin.

Pensez au paillage

Un des nombreux avantages du paillage est de conserver l'humidité du sol. Il permet aussi de recréer une couche d'humus qui retient l'eau : réserve utile du sol.

Privilégiez les plantes autochtones

Lors de vos plantations, privilégiez les espèces indigènes. Elles sont plus adaptées au climat local, les précipitations (pluies) leur suffisent.

Travaillez légèrement le sol

Un vieil adage affirme « qu'un binage vaut deux arrosages ». Le fait de gratter le sol avant d'arroser permet de créer des interstices qui stockeront l'eau.

Arrosez à la bonne heure

Il est préférable d'arroser tôt le matin ou tard le soir quand les températures sont plus fraîches afin d'éviter l'évaporation de l'eau, surtout lors de fortes chaleurs ! Privilégiez l'arrosage manuel permettant de ne mouiller que les plantes qui ont besoin d'eau. Vous pouvez également tester les oyas, ces poteries, enterrées près des cultures et remplies d'eau, qui diffusent petit à petit aux plantes l'humidité dont elles ont besoin.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement.
CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes
02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Arnaque : attention à ces faux agents de la répression des fraudes !

La Dgccrf (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) est à nouveau victime d'une arnaque à l'usurpation d'identité. Elle appelle les consommateurs à la plus



grande vigilance, à propos d'escrocs qui se font passer pour des agents de la répression des fraudes. Les arnaqueurs, qui avaient déjà agi de la sorte en septembre 2021, agissent toujours de la même manière. Ils contactent des particuliers par téléphone, en se présentant comme des agents de la Dgccrf, en réussissant à afficher un numéro qui est bien celui de la plateforme RéponseConso, c'est-à-dire le numéro **0809 540 550**.

ATTENTION : le numéro de RéponseConso a été usurpé

Cette ligne téléphonique RéponseConso est un service non surtaxé à destination des consommateurs qui permet d'obtenir des réponses d'un agent de la Dgccrf à propos de questions relatives à des pratiques commerciales ou encore à la santé. Or, le numéro de RéponseConso a été usurpé et la Dgccrf va saisir le Procureur de la République pour ces faits d'usurpation d'identité et d'usurpation du numéro 0809 540 550.

Une arnaque bien rôdée : soyez vigilants

Cette arnaque consiste pour l'escroc à contacter téléphoniquement des personnes en se présentant comme un agent de la répression des fraudes ou du service RéponseConso. Le numéro d'appel apparaissant sur le téléphone est bien le 089 540 550. Le pseudo agent de la CCRF informe alors l'interlocuteur qu'une fraude est en cours sur son compte bancaire et lui propose donc de bloquer l'opération en l'incitant simultanément à consulter son compte. L'escroc en profite pour récupérer ses données personnelles comme les numéros de compte. Il prélève ensuite de l'argent sur le compte bancaire de la victime.

Conseils pratiques

La Dgccrf rappelle que son service, RéponseConso, n'appelle jamais une personne qui ne l'a pas sollicitée au préalable. Elle répète également qu'elle ne demandera jamais à un particulier de consulter son compte bancaire dans l'instant, ni de communiquer des codes par SMS ou encore son numéro de carte bancaire.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement.
CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes
02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Bienvenue en transition, c'est aussi une série de podcasts !



Face aux défis posés par le changement climatique, on entend beaucoup parler de transition : transition écologique, transition énergétique... Mais comment passer le cap au quotidien, par où commencer et qu'est-ce qu'on y gagne ? Pour vous permettre de (re)découvrir les initiatives valorisées dans « Bienvenue en transition », nous avons recueilli les témoignages des habitants qui les ont portées. La série de podcasts « Bienvenue en transition » est le résultat de ces entretiens. Alors bonne écoute et bienvenue en transition !

Partage d'expériences pour un éventail d'alternatives

Avec « Bienvenue en transition », les initiatives citoyennes dans les communes de Rennes Métropole sont mises en lumière ! Les choix et engagements d'habitants sont valorisés dans des

cycles d'événements. Ainsi, jusqu'au printemps 2023, des temps forts thématiques sont programmés autour de 5 thématiques : l'habitat, la mobilité, la consommation, l'alimentation, la protection de la nature. L'occasion de partager avec celles et ceux qui sont heureux de leur engagement pour les transitions.

Valoriser les engagements au-delà des événements

Dans la série de podcasts « Bienvenue en transition », vous entendrez celles et ceux qui ont choisi de revoir leurs gestes au quotidien. Vous saisissez leur cheminement vers la transition écologique, propre à chacun d'eux. Au final, le constat est là : toutes ces alternatives sont sources de bien-être et de satisfaction. Car vivre autrement, c'est faire des choix pour se déplacer, se nourrir, habiter, consommer et protéger la nature. Des engagements en cohérence avec ses convictions. Un équilibre source de bien-être.

- > Retrouvez la série de podcast « Bienvenue en transition » sur les principales plates-formes de streaming : ApplePodcast, Spotify, Deezer, Podcast Addict...
- > Écoutez le teaser : <https://urlz.fr/iIoL>
- > Pour en savoir plus sur le projet Bienvenue en transition

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement.
CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes
02 99 30 35 50 - info@mce-info.org - www.mce-info.org

Maison du Département - DINAN

Vous vous posez des questions ?
Vous rencontrez des difficultés ?

LA SANTÉ ET LES BESOINS DE MON ENFANT OU DE MON ADOLESCENT

- alimentation
- sommeil
- scolarité
- modes de garde
- activités et loisirs...

MA VIE DE COUPLE ET DE FAMILLE

- difficultés relationnelles
- séparation, divorce
- décès

MES DROITS

- allocations et prestations familiales
- RSA
- prime d'activité
- assurance maladie, mutuelle, retraite...

MON BUDGET

- payer mes factures, mes dettes
- les crédits, le surendettement
- être aid(e) à assurer mes besoins alimentaires, mes loisirs...

MA GROSSESSE

- préparer la naissance,
- l'arrivée de bébé à la maison,
- l'allaitement...

MON RÔLE DE PARENT
communiquer avec mon enfant ou mon adolescent :

- dire non
- poser les règles
- rester à l'écoute
- l'usage des écrans
- l'argent de poche
- le décrochage scolaire
- les écrans et jeux vidéo
- les drogues...

MA SANTÉ, MA PERTE D'AUTONOMIE OU CELLE DE MES PROCHES

- reconnaissance du handicap
- aides à domicile
- établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
- mesures de protections...

MON QUOTIDIEN

- mon logement
- me déplacer
- trouver une formation ou un emploi...

Parlons-en ensemble
COMMENT NOUS RENCONTRER ?

- Par téléphone
- En entretien sur rendez-vous dans l'un de nos 8 lieux d'accueil
- En visite à votre domicile
- En consultation médicale pour vos enfants de 0 à 6 ans
- Seul(e) ou accompagné(e) de la personne de votre choix, ou en famille

COMMENT NOUS CONTACTER ?
UN SEUL NUMÉRO 02 96 80 00 80

Nous vous proposons aussi ...

- DES GROUPES DE PAROLE pour les enfants**
- DES ATELIERS parents-enfants de moins de 3 ans**
- DES GROUPES DE PAROLE pour les parents**
- LA CONFÉRENCE FAMILIALE**
Face à une situation difficile, ou une préoccupation, réunir mes amis et mes proches, avec l'appui d'un coordinateur, pour trouver ensemble une solution

DINAN

DEPUIS 10 ANS

LES MAISONS DU DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

SAINT-BRIEUC | LANNION | LOUDÉAC | DINAN
GUINGAMP - PLOMPOP - ROSTREVEN

Être là où vous en avez besoin.

CÔTES D'ARMOR VOS SERVICES PUBLICS PRÈS DE CHEZ VOUS

Solidarités humaines

cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor le Département

Présentation de la piscine de centralité

La future piscine de centralité de Dinan Agglomération occupera une place stratégique à proximité du cœur de la ville de Dinan et de la piste d'athlétisme Maurice Benoist.

Le 25 avril dernier, le Conseil communautaire a approuvé le choix de l'architecte en charge du projet. Cette future piscine s'inscrira en complémentarité du projet de valorisation du quartier de la gare de Dinan et en continuité du stade, permettant de compléter l'offre sportive à l'échelle de l'agglomération. En retrait de la rue mais légèrement surélevé, le bâtiment s'intégrera pleinement dans l'urbanisme existant.



Vue de la piscine de centralité - extérieur

Composé d'un bassin principal de 25 mètres, d'un bassin d'apprentissage de 15 mètres ainsi que d'un bassin extérieur de 50 mètres, le futur équipement de Dinan Agglomération favorise la diversité des pratiques (apprentissage de la nage - activités de loisirs et sportives) pour tous les publics.

La halle des bassins

La halle des bassins est un espace double composé d'un bassin de compétition de 25m sur cinq couloirs accessibles par escalier, d'un bassin de loisirs et d'apprentissage accessible à tous par une rampe et d'une lagune de jeux. Le bassin de compétition est bordé sur une de ses longueurs de 3 rangs de gradins pouvant accueillir les spectateurs. Le bassin de loisirs et d'apprentissage dans la deuxième partie de la halle des bassins, sera équipé d'une rampe d'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Ce bassin d'une surface de 225 m² est composé d'une partie apprentissage avec trois lignes d'eau et d'une partie plus récréative équipée de jets massants, de cols-de-cygne, de plaques à bulles en fond de bassin et d'une banquette bouillonnante. La lagune de jeux est composée d'une pataugeoire prolongée d'un splashpad (aire de jeux aquatiques et ludiques, sans profondeur d'eau).

Ces espaces bénéficieront d'une lumière naturelle provenant de larges baies vitrées et du toit qui, de par l'originalité dans sa structure, devient un élément architectural à part entière.

Les espaces et bassin extérieurs

Le bassin nordique de 50m implanté à l'ouest en continuité de la halle des bassins bénéficie d'une protection au vent

sur l'ensemble de sa surface. Il est bordé d'un vaste solarium minéral prolongé d'un solarium végétal dans lequel s'inscrit un splashpad, en relation directe avec la partie ludique de la halle des bassins.

L'espace bien-être

Située en étage, la balnéo donne un sentiment de légèreté au bâtiment et sert d'auvent au parvis, happant les visiteurs vers l'accès au hall d'accueil.

Le grand espace de soins de la balnéo est doté de deux saunas accessibles depuis l'intérieur ou l'extérieur, de douches massantes, d'un hammam, d'un jacuzzi intérieur, d'un jacuzzi extérieur ainsi que d'un sauna extérieur. Un espace de relaxation avec tisanerie, en accès direct de la terrasse et en surplomb d'un jardin zen, complète l'offre. La terrasse est orientée pour bénéficier d'un ensoleillement maximal et propose une vue sur le paysage et la halle des bassins.

Une gestion du cycle de l'eau innovante, économe et cohérente

Dinan Agglomération souhaite être exemplaire et innovante grâce à une gestion écoresponsable du cycle de l'eau de son futur équipement. Avec ce projet, une grande partie de l'eau de vidange des bassins sera réutilisée afin d'éviter au maximum les rejets directs dans le réseau. L'eau des bassins sera notamment utilisée pour les besoins sanitaires du bâtiment, réduisant d'autant les mètres cubes injectés dans les usines de traitement des eaux.

De plus, depuis mai 2021, il est autorisé d'alimenter les bassins en eau ne provenant pas exclusivement du réseau de ville. L'eau de pluie sera donc récupérée puis ultra-filtrée pour obtenir les caractéristiques réglementaires avant d'être réinjectée dans les bassins.

Le point névralgique d'un centre aquatique est le traitement de l'eau et en particulier la filtration. Le lavage des filtres est le principal poste de consommation, avec de l'eau potable habituellement utilisée. Ici, l'équipement dispose de bâches de stockage permettant la récupération des eaux de renouvellement (apports journaliers et renouvellement des eaux de bassin). Cette eau dite « grise » peut être utilisée au même titre que l'eau du réseau.

Par ailleurs, pour le fonctionnement des douches massantes ou des hydrojets de la balnéo, l'eau traitée des bassins sera utilisée en cycle fermé afin d'optimiser les consommations.

Pour compléter la cohérence de l'ensemble, le grand parvis arboré limite au maximum l'imperméabilité du sol. Le parking quant à lui est végétalisé et permet d'évacuer les eaux dans un système de noues.

Cette démarche d'économie circulaire représente des économies de fonctionnement importantes sur la durée de vie de l'équipement.

Des écogestes pour réduire sa consommation d'eau

Dans ce contexte, Dinan Agglomération met en œuvre un certain nombre de dispositifs pour faire face à cette situation inquiétante (économie d'eau, achat d'eau potable, sensibilisation des professionnels...).

Elle fait également appel au civisme de tous les habitants du territoire afin d'adopter un comportement quotidien responsable en réduisant au maximum leur consommation et en respectant les mesures de restriction.

Relais petite enfance



Le Relais Petite Enfance de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. Il propose également des temps d'éveil et de socialisation aux enfants et à leurs accompagnants.

Retrouvez toutes les informations sur : www.dinan-agglomeration.fr, rubrique « petite enfance, partager du temps avec son enfant ».

Contact : Anne-Laure EVENARD
au 02 96 88 04 64 ou par courriel :
rpam.corseul@dinan-agglomeration.fr

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU, C'EST PAS LA MER À BOIRE !

1

Se doter
d'équipements économes en eau pour robinets (mousseur/aérateur, mitigeur, réducteur de débit...)

2

Opter
pour des équipements économes en eau pour WC (éco-sac, système double poussoir...)

3

Préférer
les douches aux bains et réduire la quantité d'eau utilisée en limitant ses douches à 3 minutes.

4

Ne pas laisser
couler l'eau sans raison. Penser à la couper quand on se lave les mains, quand on se savonne...

5

Remplir
complètement son linge et son lave-vaisselle pour les faire tourner à plein.

6

Récupérer
le surplus d'eau (sans produit chimique) de ses éviers/douches et la réutiliser pour arroser ses plantes par exemple.

7

Installer
un récupérateur d'eau de pluie pour arroser son jardin ou pour ses usages domestiques.

8

Repérer
les fuites d'eau éventuelles chez soi et les faire réparer rapidement.

Plus d'informations sur
www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

Collecte des déchets

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Deux conteneurs pour le verre sont situés sur la commune :

- **Terrain des sports**
- **Les Haïches**

Plus d'informations auprès du service de gestion des déchets de Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72**.

TOUTE LA COMMUNE	
ORDURES MÉNAGÈRES	SACS JAUNES
Mercredi matin (5h00 - 12h00)	Jedi semaine impaire (5h00 - 12h00)



État Civil

Naissances

CAVALEC Ayden
né le 24 mai 2022

FROMENT SERRON Noëlia
née le 03 juin 2022

KOWALSKI Alice
née le 28 juin 2022

Mariages

BOISSIER Philippe
et **VASSEUR Fanny**
le 06 août 2022

GARNIER Maxime
et **SOHIER Aurélie**
le 03 septembre 2022

Pacs

GOULEY Aurélien
et **BOULAY Jennifer**
le 07 juin 2022

MEAL Mikaël
et **RENOU Emmanuelle**
le 16 juin 2022

KOWALSKI Dylan
et **NOGUES Amélie**
le 15 juillet 2022

EDELIN Thomas
et **NOËL Florie**
le 09 août 2022

CHIDDID Khadim
et **BOUBAYA Barbara**
le 09 août 2022

BARBIERI Nicolas
et **BARTHE Pauline**
le 13 octobre 2022

Décès

MERDRIGNAC Robert
le 08 juin 2022

WOJCIK Richard
le 02 septembre 2022

Urbanisme



Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées (déclarations préalables, permis de démolir) déposées en Mairie (accordées ou en cours d'instruction).

Demandes de déclarations préalables

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
14/04/2022	13 les Molières	Construction d'un abri de maintenance pour filtration
20/04/2022	9 résidence des Hortensias	Création d'une porte fenêtre
21/04/2022	7 l'Épinay	Pose d'un enrobé à chaud dans une cour
02/05/2022	42 Coavou	Construction d'un garage
03/05/2022	la Vieuville	Coupe de l'ensemble de l'intérieur de la parcelle et reboisement
12/05/2022	43 Boculé	Pose d'une porte-fenêtre
13/05/2022	37 Boculé	Installation d'une serre
20/05/2022	14 résidence des Hortensias	Pose d'une pergola
17/06/2022	10 les Molières	Pose d'un abri de jardin
20/06/2022	19 la Ville Rault	Pose d'une piscine
27/06/2022	5 rue de la Vallée	Pose d'une piscine
04/07/2022	29 Coavou	Pose d'une piscine
07/07/2022	2 impasse de la Mairie	Remplacement des huisseries et du bardage
08/07/2022	15 rue des Moulins	Pose d'une clôture
12/07/2022	1 la Grande Fontaine	Remplacement des menuiseries
20/07/2022	5 Bis route de Guyac	Pose d'une clôture et d'un grillage
22/07/2022	4 passage du Courtil	Pose de deux velux sur garage
27/07/2022	13 Boculé	Division en vue de construire
29/07/2022	14 rue de la Croix Nergan	Création d'un mur surélevé d'une clôture et pose d'un portail
02/09/2022	2 Les Hauts Champs	Construction d'une façade et consolidation des murs d'un bâtiment
02/09/2022	13 route de Guyac	Remplacement de trois fenêtres en bois par du PVC
05/09/2022	5 Les Molières	Pose d'une clôture aspect bois
13/09/2022	1 Rue de l'école	Rénovation de la toiture des façades Sud et Nord avec pose de deux velux
19/09/2022	14 Résidence des Hortensias	Pose d'une clôture
23/09/2022	39 rue des Templiers	Réaménagement de logement entraînant des modifications de façade
23/09/2022	5 la Croix Moy	Pose d'un portail et déplacement d'un portail existant
30/09/2022	11 route de Dinan	Pose de velux
30/09/2022	27 Coavou	Construction d'un carport
30/09/2022	27 Covaou	Hangar abri pour chevaux
05/10/2022	11 rue du Porche	Installation de panneaux photovoltaïques

Permis de construire

DATE	ADRESSE DES TRAVAUX	OBJET
31/03/2022	3 résidence la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
29/04/2022	1 le Clos d'en Haut	Construction d'une stabulation non close vaches laitières et génisses et d'un silo à maïs
13/05/2022	3 résidence la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
19/05/2022	20 rue de la Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle
07/06/2022	48 bis Boculé	Construction d'une maison individuelle
13/07/2022	9 les Molières	Construction d'une maison individuelle
20/07/2022	23 rue de La Croix Nergan	Construction d'une extension à l'habitation
08/08/2022	44 Coavou	Construction d'une maison individuelle
02/09/2022	14 résidence la Petite Croix	Construction d'une maison individuelle
06/09/2022	9 Coavou	Construction d'une maison individuelle
29/09/2022	20 A rue de la Croix Nergan	Construction d'une maison individuelle

Travaux

Extension de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire

Le chantier de l'école, qui a pris du retard, sera achevé aux vacances de la Toussaint.

1. L'extension de l'école maternelle protégée par un élégant bardage en bois offre en premier plan deux espaces bibliothèque et rangement. En deuxième plan une grande salle de motricité éclairée en hauteur.
2. La nouvelle salle de motricité, lumineuse et fonctionnelle, dans l'extension de l'école maternelle est désormais opérationnelle.
3. Nouveau hall desservant les classes et les deux nouveaux dortoirs, tous les sols étant refaits à neuf.
4. La rampe PMR permet un passage couvert entre l'école maternelle et l'accueil périscolaire. Elle est protégée des activités sportives par un claustra en bois.
5. La grande extension de l'accueil périscolaire dont l'espace intérieur sera achevé pendant les vacances de la Toussaint est traitée en harmonie avec celle de l'école maternelle.
6. L'extension de l'école maternelle a permis aussi la rénovation de l'existant. Ici la classe de la petite section a été agrandie sur l'espace de 23 m² initialement dédié au repos.



Eglise

Des travaux ont été réalisés dans l'église pour mettre aux normes le paratonnerre et les parafoudres (dispositif de protection des installations électriques). Les montants des travaux s'élèvent à 2 800 euros H.T.

Eclairage public

Pour réaliser des économies énergétiques la programmation de l'éclairage public a été modifiée. Ainsi, le matin les candélabres sont allumés de 7 heures jusqu'au lever du soleil (détection par cellule) et le soir la cellule se déclenche dès que la luminosité baisse pour s'éteindre à 21 heures. Ces horaires pourront être modifiés au cours de l'hiver.

Lavoir

L'espace vert en surplomb du lavoir peu mis en valeur et difficile d'entretien a fait l'objet d'un réaménagement qui facilitera la tâche des services techniques de la commune. Le coût de ces travaux est de 5 210 euros H.T.

Voirie rue du Porche

Des travaux de réfection de la rue du Porche ont été engagés en raison de la vétusté du revêtement pour un montant de 10 172 euros H.T.

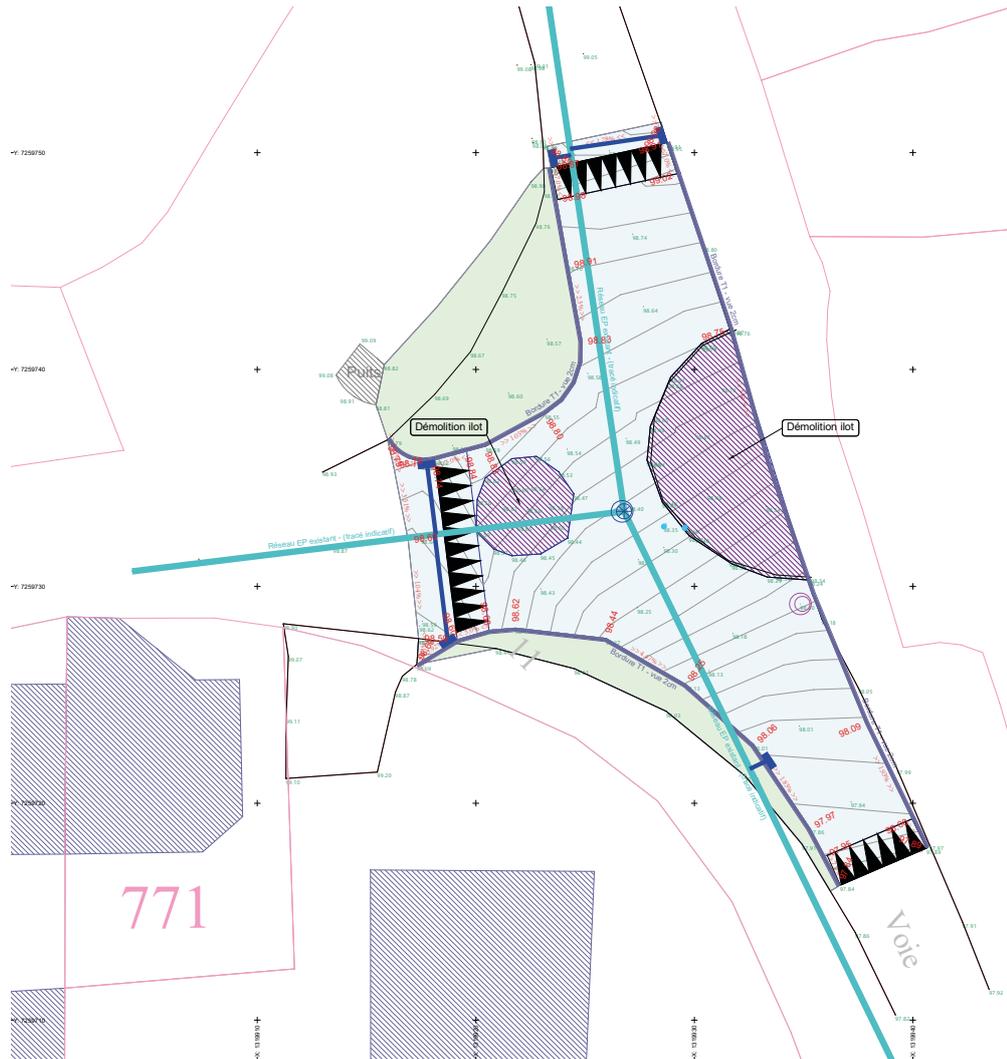
Travaux à Boculé

Le Sud de la quatre voies étant pratiquement en zone blanche, la commune a saisi l'occasion de l'arrivée de la fibre pour enfouir avec elle tous les réseaux aériens du village le Boculé.

Cet enfouissement de réseaux a amplifié la détérioration de la voirie sous laquelle plusieurs tronçons d'évacuation d'eaux pluviales étaient par ailleurs défectueux. En outre, les canalisations d'eau potable anciennes et devenues insuffisantes justifiaient de refaire tous les raccordements aux particuliers.

La voirie étant donc à repenser en intégrant tous ces travaux, une réunion avec les riverains s'imposait en intégrant les problèmes de sécurité. Une majorité s'est dégagée pour que soit réalisé un plateau surélevé permettant de faire ralentir la vitesse sur le carrefour en partie basse du village.

Le coût total des travaux s'élève à 348 000 euros. Plusieurs dossiers de demandes de subventions ont été montés. Ils ont permis de limiter à 42 000 euros le reste à charge de la Commune.



Plateau surélevé avec limitation à 30km/h

Déploiement de la fibre optique à Vildé-Guingalan

Les travaux de déploiement de la fibre optique à Vildé-Guingalan sont terminés et réceptionnés, ils permettront d'avoir des premiers logements raccordables d'ici quelques mois.

La commercialisation devrait donc débuter en début d'année prochaine. Nous ne connaissons pas encore la date exacte, dès que nous aurons l'information nous veillerons à la publier sur le site internet de la commune.

Les particuliers, entreprises et sites publics situés sur ces zones pourront alors contacter leur fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement proposées et profiter d'un accès internet à très haut débit.

Pour suivre l'avancée de ces travaux et connaître son éligibilité, il suffit de vous rendre sur ce site : https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml#

[fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml#](https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml#)

Une fois que vous aurez choisi votre opérateur, un technicien viendra raccorder votre habitation au réseau de fibre optique. Il s'occupe de tout, vous n'aurez rien à fournir. Par ailleurs cette opération est normalement gratuite. Il est conseillé de préparer sa venue en préparant le passage et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

Le déploiement de la fibre optique ne se faisant pas en suivant les limites géographiques communales, une autre partie de Vildé-Guingalan sera fibrée plus tard.

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des bretonnes et des bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor et Dinan Agglomération.

Une prise (1 prise = 1 foyer) coûte en moyenne 1 145 €, intégralement financée par les entités citées ci-dessus, dont 308 € par Dinan Agglomération.

Manifestations et actualités communales

Pot de convivialité du 25 juin

Les vœux de la municipalité n'ayant pu avoir lieu, tous les habitants étaient invités à un pot de convivialité le samedi 25 juin. Une exposition a permis de voir les travaux réalisés ces dernières années.



Tous les bébés nés en 2020 et 2021 avaient reçu une invitation. Nous remercions les parents de Linda, Inès, Youna, Freyja, Emy, Thalia d'avoir été présents.

La fête de la musique organisée par le Comité des fêtes a clôturé la soirée.

Fête des voisins de Coavou

Le samedi 20 août, une trentaine d'adultes et une dizaine d'enfants du village de Coavou se sont réunis afin de passer une soirée très conviviale. Tous les habitants avaient reçu une invitation et tous souhaitent renouveler ce rassemblement.



Soirée du 17 août

L'association Théâtre en Rance pouvait permettre à la Commune d'accueillir un spectacle de rue dans le cadre du Festival des Renc'Arts. C'est à cette occasion que les élus ont décidé de proposer une soirée de festivités en sollicitant les associations communales et en organisant le feu d'artifice le 17 août dernier.

La soirée a débuté avec un spectacle de rue assuré par Monsieur Yoann DURAND, diaboliste danseur venu de LYON.



Ce fût ensuite le tour de la Compagnie du Souffle du Bateleur représentée par Madame COLLET et Monsieur MORCHAIN de VILDE-GUINGALAN.

Ces derniers ont présenté un spectacle ventriloque et magie avec la participation de plusieurs enfants.

La soirée s'est terminée en dansant sur les musiques bretonnes jouées par les musiciens de l'association Arts et Culture de Vildé-Guingalan.

Compte tenu des conditions climatiques et des risques d'incendie, le feu d'artifice a été annulé.

Les élus tiennent à remercier l'ensemble des participants, animateurs, bénévoles et le public venu nombreux ! Plus de trois cents personnes étaient présentes, les galettes-saucisses ont vite manqué. Malgré cela la soirée fût très appréciée par les Vildéens, mais pas que !

Les joutes nautiques

Une équipe de bénévoles de l'association UBAKA a représenté la Commune de VILDE-GUINGALAN aux joutes nautiques du port de DINAN-LANVALLAY le dimanche 10 juillet ! Un membre de l'association réside dans notre commune.

L'association Ubaka (Urban Bulldogs Against Kids Abuse) est une association de motards réunis « pour le plaisir de rouler ensemble », mais aussi pour lutter contre le harcèlement des enfants.

Nous tenons à les remercier pour leur participation et pour leur engagement auprès des enfants.



Argent de poche - de jeunes vildéens effectuent des petits chantiers

Plusieurs jeunes ont participé au dispositif « Argent de poche » cet été. Les missions confiées étaient les suivantes : nettoyage du mobilier de la salle des fêtes et aide au déplacement des gabions situés derrière ce même bâtiment.

Le dispositif argent de poche est mis en place depuis 2016 sur la commune. Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation : 15 euros par demi-journée de 3 heures.

Tu as entre 16 et 18 ans et tu souhaites t'investir pour la commune en échange d'argent de poche ? Viens t'inscrire pour les prochaines vacances scolaires ! Plus d'informations : secrétariat de mairie 02 96 27 61 57.



Départ en retraite de Pascal Robert

Pascal a été embauché en juin 2008 au service technique de la commune. Après 42 ans d'activité au total, nous souhaitons une bonne retraite à Pascal.



Stéphane FRANCOIS,
nouvel agent

Affaires scolaires et périscolaires



Groupe scolaire 1,2,3 Soleil

Répartition des classes

23 élèves en PS/MS avec Catherine CHESNAIS/Clément ROUSSEAU
26 élèves en MS/GS avec Solène LEPORT
23 élèves en GS/CP avec Christelle MARTIN
19 élèves en CE1/CE2 avec Marie-Odile LECLUSE
19 élèves en CE1/CE2 avec Delphine VALLAIS/Anaïs GOUYER
24 élèves en CM1/CM2 avec Cécile DUFOUR et Elsa DA-CONCEICAO-JOUNY



C'est l'heure de la rentrée !

134 enfants ont fait leur rentrée en ce 1^{er} septembre. Deux nouvelles enseignantes ont rejoint l'équipe : Madame Christelle MARTIN en GS/CP, 6^e classe réouverte cette année et Madame Solène LEPORT en MS/GS. Madame Nathalie DUCLOS assure les fonctions d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire). Madame Anaïs GOUYER assure la décharge de direction le lundi et un mardi sur 3.

Madame Natacha REICHERT a intégré le service de cantine et Madame Bérénice CARFANTAN a pris les fonctions d'ATSEM en GS/CP.

Classe de mer mai 2022

Pendant deux jours (avec une nuit sur place), les élèves de CP/CE1 de Madame LECLUSE et les élèves de CM1/CM2 de Madame DUFOUR sont allés en classe de découverte du milieu marin, au centre de la baie de Paimpol à Plouézec (les 19 et 20 mai).



Après un trajet de 1 h 30 au départ de l'école, les enfants sont arrivés au cœur d'un parc clos de 6 hectares, avec vue sur l'île de Bréhat. Le centre possède un accès direct à la mer ainsi qu'un accès direct sur le chemin de randonnée le GR 34. Les élèves ont vraiment apprécié la vue magnifique sur la mer depuis leur chambre !

Le programme des élèves de CP/CE1 était le suivant : balade sensorielle, pêche à pied, observation de la laisse de mer, visite d'un moulin à vent, atelier créatif avec des éléments naturels... Tandis que les élèves de CM1/CM2 ont pu : observer le phénomène des marées et de la laisse de mer, visiter un parc ostréicole et déguster des huitres, réaliser une enquête « Qui a tué Odette la crevette ? » et enfin pêcher à pied sur l'estran. Tous les enfants étaient ravis et le soleil était bien présent.



Randonnée USEP juin 2022



Les élèves des classes de MS-GS (de Monsieur LOIGEROT), CP-CE1 (Madame LECLUSE), CE1-CE2 (Madame VALLAIS) et CM1-CM2 (Madame DUFOUR) ont participé, le jeudi 2 juin, à une randonnée pédestre sous l'égide de l'USEP22 :

- pour les MS-GS : randonnée autour de la base de loisirs de Bétineuc (circuit de 4,3 kms)
- pour les classes élémentaires (du CP au CM2) : randonnée au départ du stade de football de Calorguen vers la base de loisirs de Bétineuc (circuit de 6,2 kms).



Pique-nique à la base de loisirs en compagnie des autres écoles qui participaient aussi à la randonnée.

Accueil périscolaire

Nous voilà de retour pour une nouvelle année scolaire avec quelques nouveautés au sein de notre accueil périscolaire. En effet, l'agrandissement qui va prendre fin d'ici quelques semaines va permettre un nouvel aménagement des espaces jeux.

Des animations variées sont proposées à l'accueil périscolaire (bricolage, sports, chaises musicales...) et une nouveauté cette année : le réveil musculaire ! Notre équipe d'animateurs n'a pas changé, sont toujours présents de bonne humeur pour accueillir vos enfants : Lou-Ann, Sabrina, Bérénice, Sophie et Sébastien.



Restaurant scolaire

Pour rappel les menus du restaurant scolaire sont disponibles sur le site internet : www.vilde-guingalan.fr

Arts et culture

Nous avançons dans nos projets et nous nous réunirons au cours de ce mois pour l'assemblée générale.

La danse bretonne a animé la dernière partie de la soirée récréative du 17 août dernier. Dans une ambiance amicale et conviviale, nos danseurs et le public ont évolué dans la bonne humeur et la gaieté. Les retombées de notre groupe ont été unanimes pour dire : "A refaire". C'est très encourageant. Cela nous a permis de recruter quelques nouveaux adhérents.

Quant au scrabble, il a été bien fréquenté chaque jeudi de 14h à 17h pendant l'été.

Nos sportives sont elles aussi heureuses de se retrouver le mardi de 19h45 à 20h45 pour la gym.

Nous sommes prêtes à accueillir de nouveaux participants dans l'une ou l'autre de ces sections. Nous restons disponibles pour toute information complémentaire et à l'écoute pour toute autre demande : **DELAGREE Catherine 06 70 42 90 08** ou **LEFORT Thérèse 06 68 25 75 15**.



Club de l'amitié

Après le repas de fin juin, une sortie le 12 septembre a eu lieu dans la région de Ploubazlanec. Un repas « Cochon grillé » à l'Orée du Parc à Bécherel a réuni 33 personnes le 29 septembre, sans oublier l'après-midi bowling le 18 octobre.

Pour des raisons de santé, les CREVIN-DIOUS ne pourront pas venir animer

l'après-midi du 20 novembre (chants de mer et terre).

Aussi, nous partirons visiter le parc du château de Trévarez et le marché de Noël de Locronan avec ses illuminations le 15 décembre. L'année se terminera par le repas de Noël au Bistrot de campagne le samedi 17 décembre.

La première sortie pour 2023 sera le 19 février pour voir le spectacle sur glace « Holliday on Ice ».

Sous les bons conseils de Claudine, l'Art Floral se réunit une fois par mois, 2 cours sont organisés le même jour.



Les randonneurs



Les randonneurs ont terminé leur saison fin juin, par la sortie annuelle aux Monts d'Arrée dans le Finistère. Des circuits étaient proposés sur place et les marcheurs avaient emporté leur pique-nique.

Lors de l'assemblée générale du 17 septembre, le programme de l'année a été établi et le bureau a été réélu à l'unanimité.

- Président.....Nathalie DENIS
- Vice-Présidente Josette DION
- Trésorier Yvon THOMAS
- Trésorier adjoint ..Jean-Claude CRUBLE
- Secrétaire..... Michel PAVARD
- Secrétaire adjoint..... Claude LEGOUX

La 1^{ère} randonnée mensuelle s'est déroulée le 2 octobre à VILDE-GUINGALAN. Plus de cent personnes se sont retrouvées pour fouler les chemins de la commune, au retour le beau temps a permis de prendre le goûter en plein air et dans la convivialité.

Calendrier des randonnées :

- Le 06 novembre : LA LANDEC
- Le 04 décembre : SAINT-MICHEL-DE- PLELAN
- Le 08 janvier : SAINT-MELOIR-DES-BOIS
- Le 05 février : SAINT-MAUDEZ
- Le 05 mars : LANGUEDIAS
- Le 02 avril : PLOREC-SUR-ARGUENON
- Le 07 mai : TREBEDAN
- Le 04 juin : PLELAN-LE-PETIT

Le 10 septembre sortie annuelle.

Les départs des randonnées ont lieu à 14h30 précises, retour vers 17h. Le rendez-vous est à la salle des fêtes de chaque commune qui offre un goûter à l'arrivée.

Trois circuits sont proposés 5 kms, 8 kms, 12 kms. L'association est représentée dans chaque commune par des délégués qui encadrent ces marches.

Le 28 janvier 2022 il sera proposé le spectacle comique des randonneurs "Jeanne et Gabrielle". Rendez-vous à 20h30 à la salle de l'Embarcadère de PLELAN-LE-PETIT.



Les trois coups de Vildé

Nos répétitions ont repris et notre enthousiasme est à la hauteur de la sympathie que vous nous avez témoignée à la dernière représentation en mars 2022.

Nous espérons vous faire rire à nouveau le 18 et 19 mars prochains à Vildé-Guingalan avec la pièce : « Le tablier, le képi et la soutane » dans laquelle un gendarme à la retraite qui s'ennuie va être un peu bousculé par sa famille, la bonne, les voisins, la médecin de famille et une visiteuse surprise.

Trois nouveaux amoureux du théâtre nous ont rejoints : Sylvie qui vient de Dinan, Philippe de Plancoët et Thibaud de Vildé que vous avez vu dans la saynète lors de la dernière représentation.

Nous sommes neuf actuellement mais nous accueillerions avec plaisir ceux et celles qui ont envie de nous rejoindre. Les répétitions ont lieu le mardi soir à 20h30. Nous remercions tous les bénévoles

qui nous ont aidés et nous espérons les retrouver à la prochaine représentation. Pour les nouvelles vocations, n'hésitez pas à contacter Virginie CABUY au : **06 61 78 18 30.**



Club cyclo vildéen

Le Club des Cyclos se porte bien avec 25 licenciés. Cette année le Club a renouvelé ses tenues vestimentaires qui étaient vieillissantes.

Une soirée galettes-crêpes et un pique-nique (après la sortie de 100kms) ont été organisés au cours de l'année. Plusieurs cyclos ont fait des courses de FSGT avec de bons résultats. L'Assemblée générale et les demandes de licences aura lieu début novembre. Si vous souhaitez nous rejoindre ou prendre des renseignements appelez au **02 96 27 08 87** ou au **02 96 27 06 34**.



Rance poker club



Objet de notre association : développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est basé à l'adresse du président (6 résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier CABUY, secrétaire : Sébastien Fairier et trésorier : Sébastien Serrand.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, chaque nouveau visiteur a le droit à DEUX parties gratuites avant d'adhérer ou non, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de Vildé-Guingalan (rue de l'école), **tous les JEUDIS de 19h45 à 23h45 environ** (retard autorisé).

Attention : accès de la salle interdit aux moins de 18 ans, buvette sans alcool à l'intérieur et il n'y a aucun enjeu d'argent.

Notre association fonctionne à présent en mode scolaire et remercie chaleureusement la commune et tous nos partenaires sponsors, fidèles depuis des années. MERCI de votre soutien !

Au programme pour 2022/2023 : Six mini championnats successifs pour cette 11^{ème} saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, cotisations futures gratuites, frais de carburant et de repas remboursés lors d'événements extérieurs...). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée sous forme de lots, soit plus de 1300 € !!!

CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne OU BIEN de VOUS AMELIORER ?

Alors venez jouer un JEUDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!! N'HÉSITEZ PAS À VENIR VOIR OU ESSAYER, C'EST GRATUIT !!! À BIENTOT !!!

Tous renseignements supplémentaires au 06 50 58 80 60 ou par mail : xavier.cabuy@orange.fr.

Également notre page Facebook : <https://www.facebook.com/RancePokerClub>

Amicale laïque



Pari Gagné ! Relancer le tournoi de palets et la Kermesse après 2 ans d'absence n'a pas été une mince affaire, mais nous y sommes arrivés ! 38 équipes se sont disputées la première place le 14 mai dernier et les familles des 134 élèves ont répondu présent à la fête de l'école.

Cette année encore l'Amicale Laïque a de beaux projets, un spectacle de Noël le 9 décembre, un repas dansant le 11 mars, le tournoi de palets le 13 mai, sans

oublier les célèbres ventes de chocolats, sapins ou encore saucissons. L'an passé, 9000€ ont été récoltés pour financer les sorties scolaires 2022-2023.

Lors de l'assemblée générale du 23 septembre, ont été élues :

- Charline LE MOAL - Présidente
- Marina ROBERT et Charlotte ROSSO - Trésorières
- Emmanuella CHARBONNEAUX - Secrétaire

Nous comptons également une dizaine de membres actifs, des parents bénévoles très impliqués dans l'Amicale.

Nous rappelons qu'il n'y a jamais trop de bénévoles et vous invitons à nous rejoindre ! Nous avons besoin de l'aide de chacun pour construire le meilleur de l'école de demain.

**Contact : amicale.vilde@gmail.com
ou sur Facebook : Amicale Laïque de Vildé Guingalan**



FC PVC - Football Club Plélan Vildé Corseul



Après une pause estivale bien méritée auréolée d'un retour du club au niveau régional, le football a repris ses droits sur notre territoire de Plélan, Vildé et Corseul. Pour autant, nous ne sommes pas restés en reste durant l'été avec la 1ère édition de notre vide grenier début juillet qui un fût une belle réussite avec une soixantaine d'exposants, la participation aux animations du marché de Plélan-le-Petit en août et sur la commune de Vildé-Guingalan lors de la soirée « Renc'Arts sous les remparts ». Début septembre, nous avons participé

à la course à pied Vildéenne « Autour d'Aymeric et Anthony » et organisé notre traditionnel tournoi de rentrée pour l'école de foot qui a rencontré un succès populaire. J'en profite pour remercier à nouveau les municipalités de leur soutien logistique, les bénévoles présents en nombre et tous les participants. D'autres animations auront lieu tout au long de la saison.

D'un point de vue sportif, nous repartons avec 3 équipes seniors (R3 – D2 – D3) et l'arrivée d'un nouvel entraîneur principal, Kévin CROMBEZ, qui n'est pas inconnu au club et qui remplace Patrick CHEVALIER qui a souhaité prendre du recul et vivre une retraite sportive et professionnelle paisible. Nous proposons également une équipe de foot loisir qui joue le vendredi soir.

L'école de foot propose une équipe U16, 2 U13, 2 U11 et également du football

animation pour les plus jeunes de 6 à 9 ans. Les matches de championnat seniors auront lieu à Plélan-le-Petit cette année, les plateaux U7, U9, le championnat U16 et les matches de coupe seniors à Corseul, enfin les matches U11 et U13 à Vildé-Guingalan. L'organisation sera revue une fois que le nouveau terrain d'honneur et les vestiaires tant attendus à Vildé-Guingalan seront terminés.

Le club ouvre ses portes à tous les joueurs ou bénévoles qui souhaitent nous rejoindre, l'abondance de biens ne nuit jamais...

Sportivement.
Le FC PVC

Association Autour d'Émeric et Anthony



La 12^{ème} édition des Foulées d'Émeric et Anthony s'est déroulée le 09 septembre dernier et c'est l'heure du bilan ...

Dans un contexte où la tendance est à une participation en baisse de 30 % sur les courses, nous sommes fiers d'avoir égalé le nombre de coureurs cette année et d'avoir dépassé le nombre de marcheurs... sûrement grâce à la notoriété et à la bonne organisation de nos Foulées !

C'est pourquoi nous tenons à dire :

MERCI à la municipalité pour sa collaboration en termes de logistique et de matériel,

MERCI à tous nos bénévoles qui ont aidé à la réussite de la manifestation,

MERCI aux commerçants vildéens et aux autres partenaires qui nous ont apporté un soutien financier,

MERCI aux vildéens qui ont participé nombreux à ces Foulées en marchant,

en courant, en se rendant aux stands Buvette et Ventes de galettes-saucisses et crêpes, en encourageant les coureurs tout le long du parcours,

MERCI au FC PVC qui a inscrit une vingtaine de joueurs à la course des 5 kms,

MERCI à la Société de Chasse qui a fait un don à notre association et nous a fourni du matériel,

MERCI à tous ceux qui continuent fidèlement à soutenir notre action en faveur des enfants malades. Rendez-vous en 2023 !



Miss Belle en forme et Mister Beau en forme

L'association organise une bourse aux jouets à VILDE-GUINGALAN les 10 et 11 décembre de 10h à 18h.

Réservation par SMS :

07 66 38 46 99 ou email

missbelleenforme@gmail.com.



Compagnie Le souffle du bateleur

Bilan septembre 2021 - septembre 2022.

Sur le plan administratif, le bureau de la Compagnie a changé en mai 2022 : nous avons accueilli Catherine DELHOM-MEAU, du Minihic sur Rance, comme secrétaire. Une nouvelle comédienne, extérieure à Vildé-Guingalan, souhaite nous rejoindre, ce qui enrichira la troupe. Exceptionnellement elle était conviée à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre.

En avril 2022, représentée par Pascal Morchain (Venedig), la Compagnie était présente à la rencontre avec les élus à la culture des communes de Dinan Agglomération.

Sur le plan artistique, Anabell et Venedig, fondateurs de la Compagnie, mais aussi Kami, ont assuré de nombreux spectacles publics et privés. On notera en particulier et spécifiquement au titre de la Compagnie :

• **Février 2022** : spectacle cabaret au profit de Solidarité Pays de Rance (Dinan)

• **Mai 2022** : spectacle à Saint Lunaire « Le Cabinet de curiosités du Professeur Venn'Digh » au profit de la population ukrainienne. Une somme de 1000€ a pu être reversée au Secours Populaire Français

• **Juillet 2022** : Enfant dans la ville Dinan. Anabell, Venedig et Kami ont animé le stand de la Compagnie : initiation à la magie sur 2 jours. En outre Anabell et Venedig ont assuré un spectacle de scène spécial enfants : « Mais où est donc passé Rockie ? »

• **Août 2022** : A la demande de la municipalité : animation de la fête communale de Vildé-Guingalan, à l'occasion du festival « Renc'Arts »

Dans ses projets, la Compagnie remet sur le métier le spectacle magique « Les voyages de Beltane », comédie-farce médiévale, inspirée de la Commedia dell'arte. D'autres créations sont également sur le papier.

La Compagnie et ses magiciens sont à votre disposition pour tous vos souhaits de spectacles :

06 60 89 28 44

venedig-anabell_magic@nordnet.fr -
souffledubateleur@nordnet.fr



Photo : Jean-Paul Guérin.

Comité des fêtes et animations

L'année 2022 se termine déjà. Les activités se sont bien déroulées mais avec un public timide : théâtre et courses cyclistes en avril.

La fête de la musique en juin était une première et a remporté un vif succès. Celle-ci fût une belle réussite malgré le temps

qui nous a contraint à changer notre organisation à la dernière minute. Un énorme Merci à tous les bénévoles.

L'assemblée générale avec l'élection du bureau aura lieu le 04 novembre à 20h30 à la maison des associations. Nous avons besoin de nouvelles personnes pour l'association.



Espace Culture

Salles de Spectacle

EMBARCADÈRE
rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT
☎ 02 96 87 14 27

SOLEVAL
33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOËT
☎ 02 96 89 41 09

THÉÂTRE DES JACOBINS
rue de l'Horloge
22100 DINAN
☎ 02 96 87 03 11

LE LABO
10 rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
☎ 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Agenda des manifestations

- **11 novembre** : cérémonie du 11 novembre, 11h30 au Monument aux Morts
- **11 novembre** : repas des aînés, 12h30, Maison du Temps Libre
- **9 décembre** : spectacle de fin d'année de l'école (Groupe scolaire 1,2,3 Soleil et Amicale Laïque)
- **10 et 11 décembre** : Bourse aux jouets, 10h-18h, Maison du Temps Libre (Miss Belle en Forme et Mister Beau en Forme)
- **11 décembre** : animation/goûter de Noël (organisation Amicale Laïque)
- **8 janvier** : Vœux
- **11 mars** : repas sur place (Amicale Laïque)
- **17 et 18 mars** : représentation théâtrale (Les 3 Coups de Vildé)
- **13 mai** : tournoi de palets (Amicale Laïque)

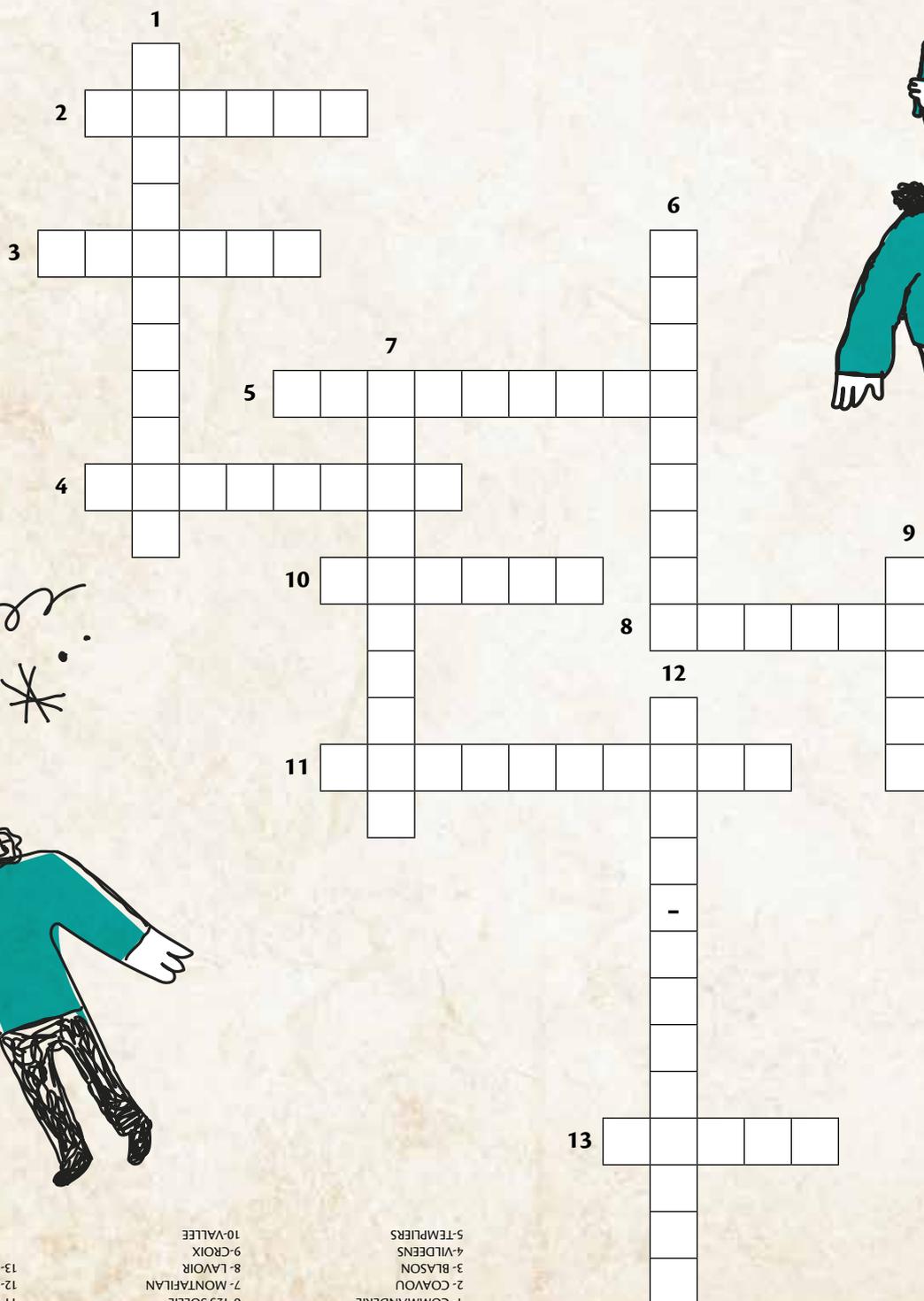
Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme : www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

Les mots croisés du Vildéen

1- Nom de la rue où se trouvait l'ancien Presbytère. 2- Village qui compte le plus d'habitants sur la commune. 3- Image pouvant représenter la commune. 4- Noms donnés aux habitants de Vildé. 5- Rue où se trouvait la gare de Vildé. 6- Nom de l'école communale. 7- Dans quelle rivière se jette l'eau des ruisseaux de la commune ? 8- Lieu où se retrouvait les lavandières. 9- Eléments du patrimoine présents dans la commune. 10- Elément naturel remarquable dans le village des Noëls. 11- Nom de la zone d'activités de Vildé. 12- L'église porte le nom d'un Saint, lequel ? 13- Vildé fait aujourd'hui partie du canton de...



11 VAUCOULEUR
12- JEAN-BAPTISTE
13- DINAN

6-123 SOLEIL
7- MONTAFILAN
8- LAVOIR
9- CROIX
10- VALLEE

1- COMMANDERIE
2- COAVOU
3- BLASON
4- VILDENS
5- TEMPLIERS

Les recettes de Sébastien

Pain perdu aux pépites de chocolat

*Ce dessert a été réalisé pour le goûter pris à l'accueil périscolaire
avec les restes de pain du midi*

Pépites de chocolat
Pain
5 œufs
250 grammes de sucre
vanille
1 litre de crème

Faire macérer tous les ingrédients quelques heures au réfrigérateur dans un plat beurré.
Commencer à cuire à 160 degrés au four, puis diminuer à 140 degrés pendant environ 30 minutes.
Laisser bien refroidir, découper et server avec une crème anglaise.

Rôti de porc sauce barbecue

Technique de cuisson

Le rôti de porc a été cuit à 120 degrés au four sur une grille avec une sonde à 68 degrés à cœur,
il faut juste assaisonner et huiler très légèrement.
Après cuisson, un bon repos de la viande avant le découpage (pour avoir une viande tendre et moelleuse)

Sauce barbecue

Faire bouillir le vinaigre coloré et le sucre avant de laisser réduire.
Ajouter du fond de veau, le ketchup et refaire bouillir le tout.
Mettre doucement le Ketchup et en rajouter si besoin.

Infos pratiques

*Vous avez des idées ou des recettes à partager ?
Merci de les envoyer par mail à
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr*

Invitation

Jean-Yves JUHEL, Maire de la commune, et le conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la **Cérémonie du 11 Novembre à 11h30** au Monument aux Morts.

Les personnes de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune, sont invitées à partager un repas gratuit à la Maison du Temps Libre à l'issue de la cérémonie du 11 novembre. Les aînés concernés ont reçu une invitation, dans le cas contraire, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie au **02.96.27.61.57**.



SANTÉ

MAISON MÉDICALE

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN

Médecins généralistes

Docteurs LECOMTE, LE PAUTREMAT,
QUERIC, MENAGE

☎ 02 96 27 01 79

KINÉSITHÉRAPEUTE

1 Résidence de la Petite Croix, VILDE-GUINGALAN

M. Franck POIRIER - ☎ 06 68 75 05 25

CENTRE VITAE

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN

Psychomotricienne

M^{me} Manuela COULON

☎ 06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT

☎ 06 61 52 48 63

Ostéopathe

M^{me} Claire BUSNEL

☎ 06 33 24 24 80

Naturopathe - sophrologue

M^{me} Nadège DAMIDE

☎ 06 33 30 70 09

Infirmière ASALEE

M^{me} JUSTE

Sophrologue

25 Coavou, VILDE-GUINGALAN

M^{me} Valérie HAMET - ☎ 06 69 76 64 97

ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

74-76 rue Châteaubriand, DINAN

Hôpital René PLÉVEN

☎ 02 96 85 72 85

Polyclinique du Pays de Rance

☎ 02 96 85 85 85

EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :

☎ 02 22 06 45 00

Dépannage électricité :

☎ 09 726 750 22

ÉCOLE

"Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil"

- Primaire : 02 21 08 00 05
- Maternelle : 02 21 08 00 06
- Cantine scolaire : 02 21 08 00 07
- Accueil périscolaire : 02 21 08 00 09

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION (ACCUEIL)

☎ 02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUÉVERT - ☎ 02 96 87 51 37

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Jeudi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - ☎ 02 96 88 23 22

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Mercredi : Fermée

Jeudi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - ☎ 02 96 82 13 71

Du 1^{er} novembre au 31 janvier :

Lundi, mardi et vendredi : 14h - 17h

Mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi et samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00*

Toutes les déchèteries de Dinan Agglomération sont munies d'un contrôle d'accès, les usagers doivent détenir un badge pour se rendre dans l'un ou l'autre des sites. Un forfait de 16 passages par année civile est crédité sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.

02 96 87 72 72 - dechets@dinan-agglomeration.fr